

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-047

Nbre de conseillers	: 23	Réunion du	04 juin 2018
Nbre de présents	: 14	Convocation du	30 mai 2018
Nbre de votants	: 19	Affichage du	30 mai 2018
Pouvoirs	: 5		
Secrétaire de séance	: Madame Sandrine MARY		

Le lundi quatre juin deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc HEBERT, Maire

Étaient présents : S. LEBERRURIER, M. LE MAZIER, S. MARY, adjoints, E. HOUIVET, M. GUILLAUME, S. PIERRE, B. DELAMARRE, C. SENEAL, RM. GARBI, A. NEEL TILLARD, O. MALASSIS, C. MARIE, M. GUYOT

Absents représentés : E. ESNAULT (pouvoir à M. LE MAZIER), B. BRAUD (pouvoir à B. DELAMARRE), A. SIMON (pouvoir à S. LEBERRURIER, D. VAUDORE (pouvoir à C. MARIE), V. PAON (pouvoir à M. HEBERT)

Absents non représentés : F. BECASSE, G. BARRAUD, F. GUILLOCHIN, B. DUBOURG,
Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 23/04/18.

Objet : Accord-cadre à bons de commande concernant la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse : choix du prestataire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir mené une consultation pour la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse.

Les principales caractéristiques du marché sont :

- Administratives :
 - ⇒ Durée : 4 ans
 - ⇒ Accord-cadre à bons de commande
 - ⇒ Prix unitaires révisibles
- Techniques :
 - ⇒ Maintenance annuelle des armoires – foyers, projecteurs et variateurs
 - ⇒ Visite semestrielle de détection au sol de pannes
 - ⇒ Visite trimestrielle de maintenance de la signalisation lumineuse
 - ⇒ Durée maximale pour résolution d'un incident :
 - * mise en sécurité suite à un accident ou vandalisme : 4 h
 - * Ré-enclenchement armoire : 24 h maxi
 - * Intervention ponctuelle sur un foyer : 48 h
 - ⇒ Les prestations supplémentaires éventuelles suivantes ont été demandées :
 - * continuité de l'éclairage,
 - * avis technique sur projet d'extension d'éclairage public,
 - * matérialisation par marquage au sol des réseaux souterrains d'éclairage,
- levé géoréférencé des réseaux existants :
 - * relevé des coordonnées d'un appareil d'éclairage pour l'établissement d'un plan en classe A,
 - * relevé des coordonnées d'un câble d'éclairage pour l'établissement d'un plan en classe A souterrain,
 - * relevé des coordonnées d'un câble d'éclairage pour l'établissement d'un plan en classe A aérien,
 - * analyse annuelle des consommations.

Trois entreprises ont fait parvenir une offre :

Entreprises	Estimation annuelle des prestations récurrentes (€ HT)
AVENEL	867 396.00 €
TEIM	26 240.69 €
EIFFAGE ENERGIE	51 410.78 €

Monsieur le Maire informe, qu'après analyse des offres selon les critères annoncés, celle de l'entreprise TEIM s'avère économiquement la plus avantageuse et respecte strictement le cahier des charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise TEIM dans les conditions précitées ainsi que les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

- avis technique sur projet d'extension d'éclairage public,
- matérialisation par marquage au sol des réseaux souterrains d'éclairage, levé géoréférencé des réseaux existants :
 - relevé des coordonnées d'un appareil d'éclairage pour l'établissement d'un plan en classe A,
 - relevé des coordonnées d'un câble d'éclairage pour l'établissement d'un plan en classe A souterrain,
 - relevé des coordonnées d'un câble d'éclairage pour l'établissement d'un plan en classe A aérien,
 - analyse annuelle des consommations.

Objet : Travaux d'entretien divers de voiries - programme 2018/2020 : choix de l'entreprise

Vu la délibération du 29 janvier 2018 relative au choix du cabinet ACEMO pour assurer la maîtrise d'œuvre du programme de travaux de voiries divers 2018/2020, Monsieur le Maire indique qu'une consultation d'entreprises a été menée selon une procédure adaptée : trois entreprises ont fait parvenir une offre.

Principales caractéristiques du marché :

- Accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable tacitement et annuellement dans la limite de trois ans
 - Montant annuel minimum : 80 000 € HT
 - Montant annuel maximum : 250 000 € HT

Critères retenus pour le jugement des offres :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1 Hygiène et sécurité	10.0 %
2.2 Signalisation	10.0 %
2.3 Modalités d'intervention pour les travaux urgents	10.0 %
2.4 Gestion des déchets	5.0 %
2.5 Conformité des matériaux au vu des fiches techniques	5.0 %

Sur la base d'une opération fictive estimée à 215 072 € HT et après analyse des offres, la proposition de l'entreprise JONES TP s'avère être la mieux-disante pour un montant de 149 856.00 € HT (179 827.20 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise JONES TP pour l'accord-cadre à bons de commande susmentionné, dont le montant annuel minimum s'élève à 80 000 € HT et le montant annuel maximum se chiffre à 250 000 € HT,

Objet : Dévoisement d'une canalisation d'eaux usées dans le parc d'activités des Noires Terres : maîtrise d'ouvrage et conditions de participation financière

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a construit une canalisation communale en vue d'acheminer les effluents industriels, traités préalablement par l'entreprise ELIVIA dans sa propre station d'épuration, vers la rivière la Seulline. Il ajoute qu'une convention approuvée en 2017 précise les conditions administratives, techniques et financières d'utilisation de cette canalisation.

Monsieur le Maire mentionne que cet équipement chemine en partie dans la zone d'activités des Noires Terres et traverse certains terrains commercialisés par Pré-Bocage Intercom. Il ajoute qu'une parcelle doit être prochainement vendue et qu'elle est impactée par le passage de ladite canalisation. Or, la présence de cette dernière crée des contraintes importantes pour le futur acquéreur. C'est pourquoi, Pré-Bocage Intercom a sollicité la commune afin que cette canalisation soit dévotée de manière à ne plus traverser ce terrain constructible.

Monsieur le Maire indique qu'il est opportun que la commune assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de dévoisement de cette canalisation puisqu'elle en est propriétaire, et propose aux membres du conseil municipal de solliciter le versement d'une participation financière auprès de Pré-Bocage Intercom. Il précise que le coût supporté par la commune comprendra d'une part une étude de faisabilité justifiée par la topographie du terrain emprunté, et d'autre part la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide que la commune assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de dévoiement de la canalisation susmentionnée ;
- sollicite le versement d'une participation financière par Pré-Bocage Intercom à hauteur de 80 % du montant total HT de la dépense ;
- s'engage à présenter auprès de Pré-Bocage Intercom tous les justificatifs des dépenses supportées par la commune. ➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et à effectuer les démarches nécessaires.

Objet : Tarifs des services périscolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1 abstention, décide de fixer les tarifs des services périscolaires comme suit :

	Pour mémoire actuels	Tarifs applicables au 1/09/2018
Tarif garderie maternelle matin	1.70 €	1.80 €
Tarif garderie maternelle soir	2.40 € de 16h15 à 17h30 2.20 € de 17h30 à 18h30	2.50 € de 16h15 à 17h30 2.30 € de 17h30 à 18h30
Tarif garderie primaire matin	1.70 €	1.80 €
Tarif étude surveillée primaire soir	2.30 €	2.40 €

Au-delà de 18 h 30, tout dépassement sera facturé 3 € pour la garderie maternelle du soir et pour l'étude surveillée primaire du soir.

Objet : Marché de Noël 2018 : attribution d'une subvention à l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale (UCIA) Pré-Bocage

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 septembre 2017, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 3 500.00 € à l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale (UCIA) de Villers-Bocage dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2017.

Monsieur le Maire informe que l'UCIA Pré-Bocage souhaite organiser diverses animations sur la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018 (marché, manège, chalet, père Noël, promenades en calèche, poneys, déambulation dans les rues le vendredi 14 décembre...). Le marché de Noël se déroulerait sous un chapiteau installé sur la place de la mairie ; cette mise en place permettrait d'héberger des stands d'exposants.

A cette occasion, l'UCIA Pré-Bocage sollicite la commune afin qu'elle participe financièrement à cette démarche.

Considérant que ces activités festives, en période de Noël et sur le territoire communal, contribuent pleinement à l'animation de la ville, Monsieur le Maire propose que la commune subventionne l'UCIA de Villers-Bocage à hauteur de 3500.00 €. Cette subvention permettrait d'une part de financer les diverses animations (père Noël, calèche, manège, déambulation...) à hauteur de 2800.00 €, et d'autre part de contribuer pour partie aux frais de communication (700.00 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 3500.00 € à l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale (UCIA) Pré-Bocage ; ceci afin de participer à l'organisation du marché de Noël communal 2018.